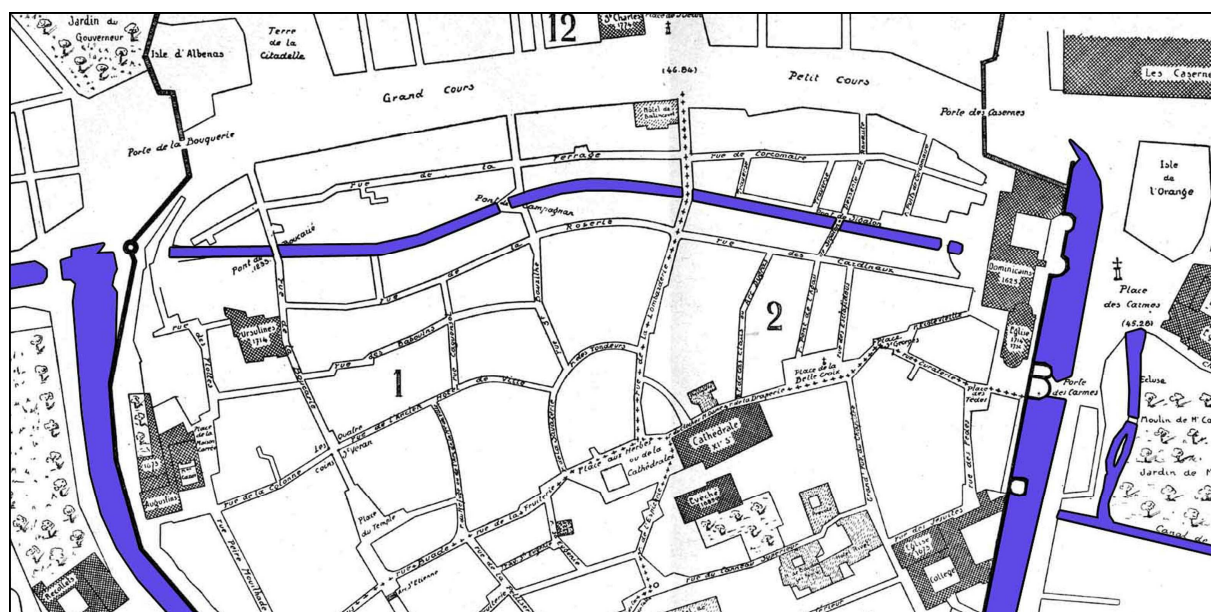


## Origine des Couleurs de Nîmes Par Georges Mathon, juin 2019.



L'Agau, fin XVIIIe

Beaucoup se sont posé la question sur l'authenticité des couleurs de Nîmes. La réponse et même les réponses se trouvent dans son histoire.

Le blason de Nîmes actuel qui comprend les 2 couleurs principales, le rouge et le vert pour émaux, a été octroyé par François Ier à Nîmes.

C'est en 1535, que les consuls obtinrent de François Ier le blason de la communauté avec les insignes de la médaille de la colonie romaine. Voici comment elles sont données par l'armorial de 1694 :

« de gueules, à un palmier de sinople, au tronc duquel est attaché, avec une chaîne d'or, un crocodile passant, aussi de sinople, et une couronne d'or liée d'un ruban de même, posée au premier canton du chef de l'écu. »

Le nom de ces émaux sont pour le rouge « de gueules » et pour le vert « sinople », par la suite la municipalité prendra ces émaux comme couleur de la ville et les consuls auront pour leur grande tenue, du rouge avec en parement le vert.

Tout cela était des couleurs officielles, le peuple ne s'habillait pas en rouge et vert encore moins en gueule et sinople. (1)

Au XVIIe siècle, une ordonnance de Colbert en date du 18 mars 1671 réglementait de façon étroite le métier de teinturier. Les membres de la corporation sont divisés en trois catégories :

« Les teinturiers de grand teint, qui ne peuvent employer l'orseille et le bois d'Inde ; les teinturiers de petit teint, à qui l'utilisation du pastel, ou guède, et du pastel d'écarlate était interdite. » (2)

Au XVIIIe suite aux travaux d'aménagement des eaux de la fontaine par l'ingénieur Mareschal organisera des bassins de teinture et de lavage sur l'Agau à l'intérieur même des remparts pour les besoins de l'industrie

Rien de plus curieux alors que cette traversée de la ville par ces eaux. L'Agau, plus ou moins canalisé, mais coulant toujours à découvert, occupait toute la largeur de la rue, à l'exception d'un étroit sentier aménagé de chaque côté le long des maisons, utilisé comme lavoir, on venait y tremper au sortir des chaudières, les laines, les

soies et les cotons encore fumants utilisés par la bonneterie si florissante à Nîmes au cours des derniers siècles. Comme il fallait ensuite faire sécher toutes ces matières, rien n'était plus facile et plus simple que de les suspendre sur place en forme d'écheveaux de toutes couleurs au travers de la rue, au-dessus de la tête des passants. Mais le trempage et le séchage de tous ces cotons, laines ou soies, ne se faisaient pas sans que les murs bordant l'Agau ne fussent tachés d'indigo, de pourpre, de vermillon, ajoutant ainsi une originalité de plus à ce coin de Nîmes.

Ainsi, l'Agau aux eaux chargées de matières colorantes de toutes sortes, les étroits sentiers courant le long des murs barbouillés de diverses couleurs, les mille écheveaux multicolores suspendus au-dessus du canal, tout contribuait à donner à la rue Nationale d'alors une physionomie étrange faite de pittoresque et de curiosité.

*« Les lavoirs destinés à la teinture étaient de quatre sortes : le premier de ces lavoirs, partant de la grille de la Bouquerie, était divisé par un petit mur de refend et était réservé pour laver d'un côté et d'autre les soies de couleurs unies. Cette portion de canal vient d'être démolie en mars 1876 pour être recouverte depuis le square Antonin jusqu'à la rue du Grand-Couvent ; c'est le sieur Granon, entrepreneur, qui exécute ce travail.*

*Le deuxième lavoir, qui partait de la rue du Grand-Couvent ne devait servir que pour la couleur écarlate ; le troisième était réservé pour les autres teintures de soie, et le quatrième servait à toutes les teintures de laines, draps, toiles, cotons et autres.*

*Les eaux se déchargeaient dans les fossés de la ville, près de la porte des Carmes, d'où elles entraient dans un autre canal appelé le Valat-Loubau, qui à son tour va se jeter dans le Vistre après avoir rempli les fossés dans cette partie de la ville. » (3)*

Ainsi, pour les teintes bleues, le Lauragais et le Bas-Languedoc produisent le pastel (*guède*), dont la culture est en décroissance, la préférence étant donnée au millet et au tabac ; pour les teintes rouges, la Provence, le Languedoc et le Roussillon fournissent la garance et le kermès, dans lequel on voit toujours le fruit d'un arbrisseau, alors qu'il s'agit d'un insecte. L'Auvergne produit l'orseille « *pâte molle* », que l'on obtient de la perelle ou « *orseille de terre* », les Canaries cultivant « *l'orseille d'herbe* », que l'on tend à préférer à la première.

Pour les teintes jaunes, la genestrolle est le plus souvent substituée par la gaude « *menue et roussète* » cultivée dans toutes les provinces de France, (et surtout en garrigue) alors que le safran provient du Gâtinais et de l'Angoumois. Pour les teintes « *fauves* », la Provence, le Languedoc et le Roussillon fournissent le garou et la racine de noyer, alors que la Provence, le Dauphiné et la Gascogne livrent la noix de galle pour la teinture en noir. Le fenugrec produit dans le Languedoc est précieux pour « *aviver les couleurs* ». (1)

Au moyen âge, le canal de l'Agau était découvert dans presque tout son parcours, et ce n'est que depuis quelques années qu'on a commencé à le recouvrir. Plusieurs raisons ont déterminé nos édiles à prendre cette détermination: la première, au milieu du XIXe siècle la teinturerie nîmoise avait perdu de l'importance, ces opérations se faisant mieux dans d'autres villes plus favorisées par l'eau ; la seconde et la plus juste, c'est qu'au point de vue de la salubrité publique, l'eau croupissante qui en été séjournait dans les canaux répandait toutes sortes de mauvaises odeurs et fut la cause de plusieurs des épidémies qui dépeuplèrent la ville.

En 1834, le conseil municipal décida la mesure, mais ce ne fut qu'en 1839 que la ville ayant acheté une partie de la maison Valz (à l'angle de la rue des Lombards) fit recouvrir toute la partie comprise entre la rue des Lombards et la place du Château.

C'est à l'extrémité de la rue de l'Agau mise en 1875 en communication directe avec le boulevard des Calquières par la démolition de l'ancienne gendarmerie, que se trouve la Porte Romaine dite Porte d'Auguste, et qu'était aussi l'ancien Château. Une grille sera posée en bordure du monument romain pour le protéger.

En 1872 la démolition de la gendarmerie au niveau de la porte Auguste, permit de prolonger la rue de l'Agau jusqu'au Boulevard Amiral Courbet.

La rue de l'Agau, sera totalement recouverte en 1876. Elle sera dénommée rue nationale le 28 novembre 1889.

Les démolitions de l'ancienne gendarmerie, remplacée aujourd'hui par la grande maison à travers laquelle M. Samuel Guérin (*Librairie Lacour et passage Guérin*) propriétaire, vient d'ouvrir un beau passage, ont mis à découvert les anciens remparts et l'ancien aqueduc romain avec un vaste réservoir dont les parois ne portent quelques signes, qui sont probablement les marques des ouvriers. (3)

La création des Manufactures royales par Colbert entraîne la concentration de l'industrie de la teinture autour des grands centres drapiers producteurs de serge, de ratine, de camelots, de frisons, de burat ou de droguets, largement répartis dans le royaume, villes que Paul Baud situe à l'intérieur de chacune des provinces concernées : Guyenne, Languedoc, Auvergne, Beauce, Champagne, Flandre et Picardie, Normandie.

Par suite, au XVIIIe, le marché des colorants en provenance des Antilles et des Indes espagnoles (cochenille, safran, indigo), avec l'indigo du Bengale pour le bleu et de Jaffa, surtout demandé par les teinturiers.

Toutefois, ces importations et la venue dans le royaume de certains colorants exotiques ne signifient pas que nos productions aient été bannies des ateliers de teinture. Ainsi, par exemple, la culture du kermès est toujours implantée dans les Cévennes, bien que la cochenille donne un rouge plus éclatant ; la production du pastel est traditionnellement maintenue dans le Languedoc, bien que l'indigo contienne à poids égal 175 fois plus de matière colorante. Un autre exemple caractéristique est constitué par la garance. De nombreuses garancières réapparaissent dès 1780, cette plante tinctoriale ayant retrouvé de nombreux partisans. Des plantations de garance se développeront dans des terres sablonneuses autour d'Aigues Morte.

Par la suite au XIXe l'industrie chimique fournira des colorants beaucoup moins coûteux et surtout plus stable, et les filières de colorants naturels disparaîtront progressivement. (1)

La culture de la « garance » à Aigues-Morte.

*« C'est en 1873 que M. Rédarès entreprit de niveler des dunes et de planter des vignes dans son domaine de Terre-Neuve situé au bord de la mer, en 1874 et même en 1873, sans se rendre compte, je crois, que le phylloxera ne tuerait pas les vignes dans le sable. Ces terres se composaient en très grande partie des meilleures terres du pays dans lesquelles on récoltait depuis quelques années de la garance, qui avait donné de très belles récoltes, mais qu'il était temps d'abandonner, puisque ses produits tombaient à vil prix à cause de l'alizarine artificielle qui les remplaçait pour teindre les étoffes bien meilleur marché. » (4)*

L'indigo, la garance et la Gaude pour le jaune (cette dernière mariée au bleu indigo fera le vert) sont les 3 colorants de base qui étaient principalement utilisés dans les bassins de l'Agau.

Avec la garance cultivée dans le Gard, la gaude issue d'une plante des garrigues et le bleu indigo de renommée mondiale sous le nom de bleu DENIM, toutes ces

couleurs ont leur légitimité, on ne peut les opposer elles sont complémentaire, et la Féria nîmoise peut très bien choisir successivement l'une ou l'autre. Pour le blanc, il faut savoir que pour obtenir une couleur vive et pure il faut obligatoirement blanchir les fibres qui peuvent aussi se commercialiser telles quelles.

Les Bassins de l'Agau, côté Est rue des Lombards.



*Dessin d'Emilien Frossard, 1835.*

### **Références sources.**

- (1) *Les Armoiries de la ville de Nîmes* par J. Igolin, membre de l'Académie de Nîmes, 1938.
- (2) *Colorants naturels et teintures du XVIIe siècle à la naissance des colorants de synthèse* par Claude Viel, 2005.
- (3) *Extrait de Nîmes et ses Rues* de Albin Michel, 1876, page 16 à 28.
- (4) *Extrait du "LE PROGRES AGRICOLE & VITICOLE" N° 10 - le 9 mars 1890.*